



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190325-2019\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2019**

**Délibération N°2019/71**

**Organisation du concours « Peins-moi Napoléon »**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la diffusion de l'image de Napoléon dans tous les domaines de la vie de la cité y compris dans la création artistique et en particulier en cette année 2019. Afin de contribuer au 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Napoléon, la Ville d'Ajaccio, en partenariat avec le peintre Pierre Farel, propose l'organisation d'un concours de peinture intitulé « Peins-moi Napoléon ». Parallèlement à ce concours organisé par la Ville d'Ajaccio, l'Académie de Corse propose, toujours à l'initiative de Pierre Farel, un projet artistique intitulé « Dessine-moi Napoléon » dans les écoles primaires communales.

La participation au concours est ouverte à tous les artistes, professionnels ou amateurs, résidants en Corse mais également sur le Continent ou à l'Etranger. Les inscriptions se feront par mail auprès des services municipaux concernés et une première sélection des œuvres aura lieu au début du mois de juin 2019 sous l'autorité du comité composé comme suit :

- Monsieur Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio
- Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine
- Madame Rose-Marie Ottavy, adjointe déléguée aux affaires scolaires
- Monsieur Christophe Mondoloni, adjoint délégué aux festivités
- Monsieur Jean Pierre Aresu, adjoint délégué à mise en valeur du patrimoine napoléonien
- Monsieur Philippe Perfettini, animateur du patrimoine de la ville d'Ajaccio
- Monsieur Pierre Farel, peintre et initiateur du projet

Les œuvres choisies seront ensuite exposées entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'août dans l'Espace Jean Schiavo à l'Office Intercommunal de Tourisme. Le choix de ce lieu permet en effet une présentation au public 7 jours sur 7. Le choix des lauréats du concours se fera suivant le règlement joint à ce rapport à la fin du mois de juin 2019. L'œuvre qui remportera le premier prix sera remise à la Ville d'Ajaccio par son créateur.

**CONSIDERANT** que l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon » revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon »

**Participation part Ville : 6 000 €**

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon ».

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,

#### CONSIDERANT

Que l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon » revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

#### APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

L'organisation du concours « Peins-moi Napoléon »

Participation part Ville : 6 000 €

#### AUTORISE Monsieur Le Maire

à signer tous les documents relatifs à l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon ».

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI